



Carte residence - risque de retrait suite infraction

Par **Mehdi69100**, le **02/05/2023** à **22:38**

Bonjour,

Je suis tunisien et détient un titre de résident valable jusqu'à 2028.

En décembre dernier, j'ai été contrôlé en décembre sur la route en état d'ivresse manifeste (j'avais à l'époque refusé de me soumettre au test alcolemique ...) Suite à cela mon permis a été suspendu pour une durée de 6 mois.

J'ai reçu aujourd'hui un recommandé m'indiquant que cette infraction justifiait le retrait de ma carte de résident ... il semble je doive envoyer mes « observations » avant d'avoir une réponse définitive

J'ai été étonné de recevoir car personne ne m'avait informé de ce risque .. depuis le retrait du permis j'ai fait toutes les démarches qui m'avaient été demandées (paiement de l'amende, test sanguins pour contrôle de l'alcoolémie, rdv avec médecin agréé, stage de sécurité routière, etc...)

Savez-vous quel risque j'encours ? S'agit il d'un avertissement ou est-ce que je risque réellement de perdre ma carte de résident?

je tiens à préciser que jusqu'à cette infraction, mon casier était totalement vierge

Merci d'avance

Mehdi

Par **youris**, le **03/05/2023** à **13:39**

bonjour,

le trouble à l'ordre public peut justifier le retrait d'une carte de résident.

je vous conseille de consulter un avocat spécialisé en droit des étrangers pour établir vos

observations.

salutations